

L'AMÉNAGEMENT, UN LEVIER POUR PRENDRE SOIN DES NORMANDS ET DES TERRITOIRES

Aménagement et Urbanisme favorable à la santé :
des co-bénéfices Santé(s), Nature, Climat pour des territoires
plus sains et résilients

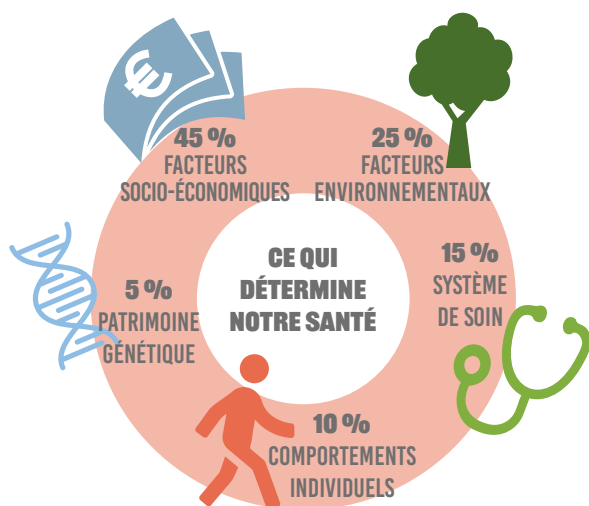


Élus, agents de collectivités, acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme,
vous avez le pouvoir d'agir sur la santé des habitants,
notamment des plus vulnérables, autant en ville qu'à la campagne !
La santé ne dépend pas que de l'offre de soins.

LA SANTÉ, UNE DÉFINITION QUI ÉVOLUE !

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé est un "état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité". La santé humaine, la santé animale, la santé végétale et celle des écosystèmes sont interdépendantes et étroitement liées. Aussi, l'OMS et ses partenaires plaident aujourd'hui pour une approche plus intégrée et fédératrice intitulée "Une seule santé" qui vise à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux, des végétaux et des écosystèmes. Celle-ci encourage la coopération entre plusieurs disciplines pour aborder les défis de santé publique de manière globale.

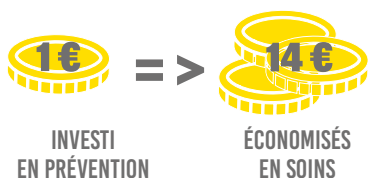
70 % DE NOTRE ÉTAT DE SANTÉ DÉPEND DE FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX



Source : d'après Réseau Urb4

Œuvrer pour un système de santé de qualité et accessible est essentiel mais pas suffisant. Dans les villes et villages, la santé se joue aussi dans les rues, les quartiers, les espaces verts et de nature, les espaces publics, les logement, etc. Les collectivités, grâce à leurs compétences, peuvent agir sur l'ensemble des déterminants de la santé en intégrant la santé dans toutes les politiques. Tenir compte des publics en situation de vulnérabilité contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le saviez-vous ?



(Source : European Public Health Association)

SANTÉ(S), NATURE, CLIMAT... OU COMMENT FAIRE D'UNE PIERRE TROIS COUPS

Penser Urbanisme favorable à la santé (UFS), ce n'est pas un "truc en plus" ! C'est une démarche transversale systémique d'aide à la décision pour des choix d'aménagement qui présentent des co-bénéfices pour la santé humaine, animale, l'environnement, la préservation de la nature et le climat (atténuation et adaptation). Elle implique la coopération d'acteurs de plusieurs disciplines et croise les compétences des collectivités et de leurs partenaires, pour un aménagement qui répond aux besoins de tous. Sans vision globale, un aménagement ciblé sur un seul enjeu peut produire des effets négatifs sur l'environnement et/ou la santé des citoyens.

L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ (UFS) À LA CROISÉE DE MULTIPLES ENJEUX

CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ISSUS DES ACTIVITÉS HUMAINES

Urbanisation croissante

Dégradation des écosystèmes naturels via

- Imperméabilisation des sols
- Pollution de l'air, de l'eau et des sols
- Perte de biodiversité, etc.

Changements de modes de vie

Mobilités, alimentation, interactions sociales, perte de contact avec la nature, etc.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Multiplication des phénomènes extrêmes (inondations, tempêtes, canicules, sécheresse, feux de végétation)

Îlot de chaleur urbain

Augmentation des quantités de pollens allergisants et des périodes d'exposition

Multiplication des insectes vecteurs de maladies

Multiplication des jours avec des indices UV forts

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

- > Vieillesse de la population
- > Accroissement des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé
- > Augmentation des maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, cancers, diabète, asthme, troubles de la santé mentale, etc.) → nombreux facteurs de risque liés à l'environnement et aux conditions de vie
- > Isolement social
- > Émergence de maladies vectorielles

Sources : École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), Réseau Urb4

La démarche d'UFS vise à minimiser l'exposition des populations à des facteurs de risque (pollution de l'air, nuisances sonores, isolement social, etc.), à maximiser les bénéfices des facteurs protecteurs (activité physique, espaces verts, alimentation saine, accès aux services de soins, etc.) et à réduire les inégalités sociales de santé par la fabrique de territoires plus équitables, résilients et inclusifs.

La santé et le bien-être : un argument mobilisateur et fédérateur, au côté de l'argument écologique, pour transformer les villes et villages !

Clés de la réussite d'une démarche d'aménagement favorable à la santé: une approche globale indispensable

Face à la complexité croissante des enjeux territoriaux, l'approche globale (ou systémique) considère l'environnement, l'économie et la société comme un ensemble interconnecté, où chaque action a des répercussions sur l'ensemble du système. Elle nous oblige à sortir du court terme, à décloisonner les politiques publiques, à repenser nos organisations pour favoriser la coopération - y compris avec les citoyens - et l'interdisciplinarité.

PRÉCONISATIONS

> En amont de chaque projet, il est recommandé d'établir un diagnostic local de santé environnement partagé et participatif avec les habitants et acteurs du territoire afin :

- >> d'identifier les besoins des habitants
- >> de repérer les publics vulnérables
- >> d'évaluer l'état de santé de la population, des milieux et du cadre de vie.

> Identifier une équipe projet rassemblant élus, agents de diverses compétences et partenaires pour co-construire les projets structurants.

> Dans les cahiers des charges, en cas de sollicitation d'un prestataire, affirmer la volonté de disposer d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences complémentaires pour apporter un regard croisé sur le projet et des solutions tenant compte des différents enjeux (santé publique, sociologie, écologie, urbanisme, etc.).

Le saviez-vous ?



Le coût social du bruit en France est estimé à 147,1 milliards d'euros par an. 66,5 % des coûts sont liés aux transports notamment routiers, 17,9 % sont liés aux bruits de voisinage. *Source : Ademe, 2021.*

CIBLER LES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

L'UFS joue un rôle clé dans le développement de territoires plus inclusifs et équitables en prenant en compte les besoins des populations plus vulnérables : personnes âgées, personnes isolées, femmes enceintes, enfants, personnes en situation de handicap, populations en situation de précarité, population des quartiers politique de la ville, habitants en zones rurales isolées, etc.

- > Penser la ville à hauteur d'enfant(s).
- > Mieux accueillir les aînés dans l'espace public, favoriser leur mobilité, leur autonomie et leurs liens sociaux.
- > Prendre en compte les enjeux de santé des publics vulnérables.
- > Améliorer les conditions de vie des territoires les plus défavorisés.



Exemple des espaces verts et bleus Co-bénéfices Santé(s), Nature et Climat

EFFETS DIRECTS

Usages

Espaces de rencontre
Espaces de détente, de loisirs
Espaces d'activité physique
Production alimentaire

Modification du cadre de vie
Déplacements actifs
Prix du foncier

Régulateurs environnementaux

Régulateur de température et d'UV (évapotranspiration et ombrage), des eaux, des pollutions et des nuisances
Séquestration du carbone
Biodiversité

ESPACES VERTS ET BLEUS

Caractéristiques

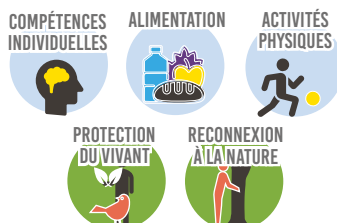
Accessibilité
Esthétique
Aménagements
Entretien et mode de gestion

+/-

+/-

DÉTERMINANTS DE SANTÉ

STYLE DE VIE ET CAPACITÉS INDIVIDUELLES



ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE



CADRE DE VIE



ENVIRONNEMENT PHYSIQUE/MILIEUX



IMPACTS SUR

La santé humaine

Bien-être, qualité de vie, santé mentale, sociale et physique, inégalités de santé

La santé des écosystèmes, animale et végétale

Protection du vivant et des milieux

Le climat

Atténuation et adaptation

+/-

Quels leviers pour passer à l'action ?

Pour déployer une démarche d'aménagement et d'urbanisme favorable à la santé, il est possible de s'appuyer sur :

Les documents et outils de planification et d'aménagement : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et notamment ses objectifs 35, 36 et 38, Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU-PLUI), Plan climat air énergie territorial (PCAET), Schéma de cohérence territoriale air énergie climat (SCoT-AEC), Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), Plan de mobilité (PDM), Plan local de l'habitat (PLH), Plan d'accessibilité de la voirie, projet de territoire, Zone d'aménagement concerté (ZAC).

Les démarches volontaires : Projet alimentaire territorial (PAT), Schéma directeur de gestion des eaux pluviales, Contrat local de santé (CLS), Territoire engagé pour la nature (TEN), Plan de paysage, Schéma directeur des mobilités actives, Pôle territorial de coopération économique (PTCE), Territoire zéro chômeur de longue durée, programmes de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) tels que Action cœur de ville, Petites villes de demain, Villages d'avenir, Groupe d'action locale LEADER du territoire.

ESPACES VERTS ET DE NATURE

Compétences de la collectivité : espaces verts, environnement, aménagement, action sociale



Les espaces verts constituent un levier majeur d'intervention pour répondre aux défis d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité et de santé publique tout en réduisant les inégalités de santé. L'enjeu est de gérer la pression foncière pour préserver les espaces naturels, les sols de qualité et réserver des espaces suffisamment vastes pour maximiser les bénéfices santé, climat et environnement. Des espaces d'agriculture urbaine, créés en concertation avec les riverains, offrent une alimentation locale, accessible et de qualité.

Inspiration

> Renaturer et multiplier les espaces de nature dans les villes et villages y compris dans les espaces interstitiels, délaissés, friches, etc.

- > Privilégier une palette végétale diversifiée en termes de strates (herbacée, arbustive, arborée) et d'espèces locales non allergisantes en associant les habitants pour les plantations.
- > Renforcer le maillage des espaces verts favorables à la continuité écologique et aux mobilités actives ; adopter une gestion différenciée de ces espaces.
- > Installer des aménagements (bancs, jeux, tables, etc.) pour favoriser la cohésion sociale et l'activité physique en nature.
- > Créer des espaces de production nourricière sans pesticides (jardins, vergers), sur des sols non pollués.
- > Reconnecter les habitants à la nature dès le plus jeune âge.



ACTIVITÉS PHYSIQUES



16 icônes représentent les déterminants de santé sur lesquels les choix d'aménagement sont susceptibles d'agir. Ces déterminants sont des facteurs qui influencent l'état de santé d'une personne ou plus largement d'une population.

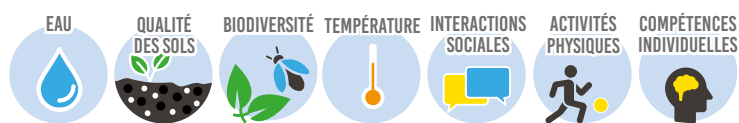


POUR SON BIEN-ÊTRE,
un habitant devrait voir au moins 3 arbres depuis son logement, vivre dans un quartier avec au moins 30 % de couverture arborée (canopée) et se trouver à moins de 300 m d'un espace vert.

Source : Cécil Konijnendijk, la règle des 3-30-300

RESSOURCE EN EAU ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

Compétences de la collectivité : eau et assainissement, gestion des eaux pluviales, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi), environnement, aménagement



L'eau est une ressource vitale qui nécessite la préservation des milieux naturels et la mise en place d'alternatives favorisant l'infiltration. L'enjeu est d'agir sur la qualité et la disponibilité de la ressource en eau, de réduire l'exposition au risque accru d'inondation qui menace les biens, l'environnement ou les activités socio-économiques et pèse fortement sur la santé physique et mentale des individus.

Inspiration à partir des solutions d'adaptation fondées sur la nature

> Désimperméabiliser les sols et les renaturer, favoriser l'infiltration de l'eau.

- > Éviter les points d'eau stagnante propices au développement des moustiques.
- > Intégrer des systèmes d'ingénierie écologique (noues, jardins de pluie, toitures végétalisées, etc.).
- > Réouvrir et renaturer les cours d'eau en ville, créer des chemins piétonniers, ponctués d'espaces ludiques, de repos, de découvertes pédagogiques.
- > Favoriser l'aspect créatif et imaginaire lié à l'eau et à la nature en lien avec la trame verte et bleue.
- > Protéger et restaurer les zones humides et zones d'expansion de crues.
- > Récupérer les eaux de pluie pour différents usages (évacuation des toilettes, arrosage, nettoyage urbain, etc.).

MOBILITÉS ACTIVES (MARCHÉ, VÉLO)

Compétences de la collectivité : environnement, voirie, aménagement, organisation des mobilités, développement économique, action sociale, enfance et jeunesse, culture



Nos déplacements reposent encore essentiellement sur la voiture individuelle, le secteur des transports étant pourtant, en France en 2023, à l'origine de 34 % des émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique. Les mobilités actives génèrent peu de nuisances (bruit, pollutions) et améliorent la santé physique et mentale des habitants.

Inspiration

> Sensibiliser, encourager les mobilités actives et les déplacements en transport en commun par des aménagements et mesures d'accompagnement adaptées selon les publics.

- > Positionner les stationnements voiture à l'extérieur du quartier, du centre-bourg.
- > Faire cohabiter les différents modes de déplacement de façon complémentaire.
- > Améliorer les corridors écologiques (haies bocagères, bandes enherbées, etc.) favorables à la biodiversité dans les projets de voies de mobilités actives.
- > Assurer la sécurité des personnes se déplaçant activement.
- > Mettre en place du mobilier ombragé et adapté, permettant de se reposer le long des chemins piétons et cyclables et d'accrocher son vélo.



Environ **563 000 HABITANTS NORMANDS** sont exposés au risque de débordement de cours d'eau

Environ **185 000 HABITANTS NORMANDS** sont exposés au risque submersion marine.

Source : Ministère de la transition écologique, 2023 (données 2019)

MARCHER 30 MINUTES OU FAIRE DU VÉLO 20 MINUTES CHAQUE JOUR

réduit le risque de mortalité d'au moins 10 %.

Source : OMS, 2022



ACCÈS AUX COMMERCES ET SERVICES, AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS, AUX SOINS ET À L'EMPLOI

Compétences de la collectivité : voirie, aménagement, organisation des mobilités, développement économique, action sociale, politique de la ville, éducation, habitat, culture, sport



L'enjeu est de mettre en œuvre le principe de villes et villages des courtes distances, tout en l'adaptant au contexte territorial : rendre accessibles les fonctions essentielles - se loger, travailler, se soigner, s'approvisionner, apprendre et s'épanouir - en réduisant les distances, pour améliorer le bien-être des habitants. La ville du quart d'heure ou le territoire peu dense de la demi-heure sont porteurs d'une haute qualité de vie : chaque habitant accède - en 15 minutes ou 30 minutes selon le type de territoire - aux services essentiels à pied, à vélo, en transport en commun.

Inspiration

- > Renforcer la multifonctionnalité des espaces et bâtiments.
- > Assurer à tous une offre alimentaire saine et durable en proximité.
- > Assurer une diversité d'emplois, de commerces, d'équipements et de services.
- > Accompagner l'installation des professionnels (commerces, santé, services, etc.) dans les villes et les villages.
- > Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, créatrice d'emplois non délocalisables, apportant des réponses aux enjeux territoriaux et aux besoins des habitants.

QUALITÉ DES LOGEMENTS ET BÂTIMENTS

Compétences de la collectivité : habitat, politique de la ville, environnement, enfance-jeunesse, action sociale



La qualité de vie au sein du logement et plus globalement du bâti est un déterminant majeur de la santé des occupants qui passent 80 % de leur temps dans des espaces clos. La conception/réhabilitation de logements et bâtiments publics favorables à la santé passent par le choix des matériaux, l'orientation des bâtiments, l'orientation et l'agencement des pièces, etc. ainsi que par l'aménagement des espaces extérieurs (parcs, rues, espaces verts, etc.).

Inspiration

- > Éloigner/protéger les bâtis de sources d'émission de pollutions et de nuisances sonores (routes, industries, etc.), prendre en compte les courants éoliens.
- > Densifier la ville et les villages en conciliant sobriété foncière et qualité urbaine (réinvestir

les friches et logements vacants).

- > Construire et rénover en alliant performance énergétique et qualité de l'air intérieur par des dispositifs d'aération et de ventilation performants.
- > Prioriser les bâtiments favorisant la mixité sociale et accueillant des populations vulnérables.
- > Favoriser l'habitat inclusif et adaptable en lien avec la transition démographique.
- > Assurer le confort en préservant la qualité sonore, l'éclairage naturel, luttant contre le froid l'hiver et la surchauffe l'été.
- > Privilégier des matériaux locaux et biosourcés.
- > Concilier nature et habitat grâce à des aménagements extérieurs (nichoirs à oiseaux, gîtes à chauve-souris, plantes grimpantes, etc.) bien pensés et anticipés.



**EN NORMANDIE, EN MILIEU URBAIN
9 HABITANTS SUR 10**

habitent à moins de 4 minutes en moyenne des services de vie courante dans un rayon qui rend possible l'utilisation d'un mode de transport actif (marche, vélo, etc.)

**CONTRE SEULEMENT
2 HABITANTS SUR 10
EN MOYENNE EN
MILIEU RURAL.**

Source : INSEE, 2021
(données 2017)

**PRÈS DE 30 000 CAS D'ASTHME
EN FRANCE**



seraient évitables chaque année chez les enfants de 6 à 11 ans par une réduction des expositions en baissant le niveau de pollution de l'air intérieur grâce à l'aération dans les établissements scolaires.

Source : Santé Publique France, 2024

ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ ET ACCUEILLANT UNE MIXITÉ DE FONCTIONS

Compétences de la collectivité : voirie, aménagement, environnement, action sociale, enfance et jeunesse, gestion des déchets



Les espaces publics de qualité sont des opportunités d'aménagement favorables à la santé : revitaliser les zones délaissées, créer des lieux propices à la rencontre, à la mixité, aux interactions sociales, faciliter les déplacements actifs et la pratique d'activité physique et sportive, rafraîchir la ville en renaturant, inciter à la découverte de la nature, faire classe dehors, rétablir les continuités écologiques terrestres, aquatiques et sensorielles (jour/nuit, environnement sonore, odeurs), etc.

Inspiration

> Intégrer, dès la conception/rénovation de l'aménagement, l'enjeu de l'accessibilité et de la sécurité pour les publics vulnérables.

> Assurer le bon fonctionnement des écosystèmes, accueillir la biodiversité.

> Aménager des espaces adaptés aux conditions climatiques (non ventés, ombre, réverbération des matériaux utilisés, etc.), dédiés à des usages en sécurité, mixtes (non genrés) et familiaux.

> Créer des espaces d'usages diversifiés : jardins, lieux récréatifs, de contemplation, théâtre de verdure, etc.

> Installer du mobilier favorisant les opportunités de rencontre, l'activité physique et le repos.

> Aider à l'appropriation des espaces par les habitants : démarches participatives et animations par les acteurs associatifs.

> Intégrer les trois dimensions : énergie, biodiversité et sécurité, pour optimiser la gestion de l'éclairage public, en impliquant les habitants dans la décision.



12 JOURS DE NUITS TROPICALES PAR AN EN NORMANDIE

C'est la projection 2071-2100 du nombre de nuits avec une température - mesurée sous abri - supérieure à 20°C (+11,7 jours) selon le scénario RCP 8.5 (soit +11,7 jours par rapport à la période de référence 1976-2005).

Source : GIEC normand, 2025

Co-bénéfices de l'UFS

SANTÉ

> Réduction des maladies chroniques : obésité, surpoids, diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, respiratoires et certains cancers.

> Amélioration de la santé mentale et du bien-être : moins de stress, d'anxiété et de symptômes dépressifs grâce au cadre de vie qualitatif et à la connexion avec la nature, à l'augmentation des interactions sociales, moins de bruit, de pollution lumineuse et plus de fraîcheur.

> Renforcement de l'immunité et bien-être global par le contact avec la terre et la nature.

> Moins de traumatismes physiques et psychologiques liés aux canicules, inondations ou autres aléas climatiques extrêmes.

CLIMAT

> Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

> Amélioration de la qualité de l'air.

> Meilleure gestion des eaux pluviales.

> Atténuation des îlots de chaleur et des expositions solaires.

NATURE

> Habitats pour la faune et la flore locales.

> Protection de la biodiversité et des écosystèmes par les humains induite par leur connexion à la nature.

> Écosystèmes sains et riches : régulation des espèces qui pullulent telles que moustiques, rongeurs, tiques, etc.

> Meilleur état de santé de la faune liée à la réduction de la pollution lumineuse : papillons de nuit, chauve-souris, oiseaux migrateurs.

> Meilleure résistance des arbres au changement climatique grâce à une gestion des eaux pluviales efficace.

ÉCONOMIE

> Optimisation des budgets des collectivités.

> Réduction des dépenses de santé et préservation de notre système de santé grâce à la prévention et la promotion de la santé.

> Préservation de notre modèle assurantiel face au changement climatique.

> Valorisation économique des services écosystémiques de la nature (pollinisation, épuration de l'air, qualité de l'eau, réduction des zoonoses, etc.).

Un territoire favorable à la santé est un territoire plus attractif, plus résilient et moins coûteux à long terme.

Des pistes pour se lancer !

Commencer par des petits projets visibles et faciles en objectivant la santé, pour insuffler une dynamique.

Différents niveaux d'ambition existent ! Il est possible de s'orienter vers des solutions peu ou moins coûteuses (rue scolaire : aire piétonne temporaire devant l'école aux entrées et sorties de classe, etc.) ou qui relèvent de l'urbanisme transitoire.

Prioriser les actions bénéficiant aux populations vulnérables.

Saisir les opportunités de mises à jour de documents stratégiques ou de projet : documents de planification, opérations d'aménagement, contrat local de santé pour impulser des dynamiques interdisciplinaires.

S'appuyer sur des acteurs locaux et utiliser la santé comme outil de promotion du territoire.

S'entourer de compétences diverses (urbanisme, santé, communication, action sociale, etc.) et de l'expertise d'usage des habitants.

Autant que possible, mener une évaluation d'impact sur la santé (EIS) au préalable des projets d'urbanisme mais aussi une évaluation d'impact post projet.

Ressources utiles

Répertoire francophone des ressources UFS
<https://www.ehesp.fr/2024/03/20/urbanisme-favorable-a-la-sante-le-repertoire-francophone-des-ressources-est-en-ligne>

Plateforme EIS
<https://campus.ehesp.fr/eis>

Financements
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

Site du PRSE Normandie
<https://www.normandie.prse.fr>

Rejoindre la Communauté des acteurs normands engagés sur la plateforme expertises-territoires du Cerema (compte à créer)
<https://www.expertises-territoires.fr>
>> Communauté PRSE4 - Urbanisme Favorable à la Santé

Les acteurs à contacter

Des structures ressources régionales

- > ANBDD
- > Cerema Normandie-Centre
- > ORS-CREAI Normandie
- > Promotion Santé Normandie

Des structures de proximité

- > Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) - DDT(M)
- > Directions départementales de l'Agence régionale de santé Normandie (ARS)
- > Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- > Agences d'urbanisme
- > Départements

Mais aussi

- > Région Normandie
- > Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Normandie
- > Ademe
- > Agences de l'eau
- > ANCT
- > ANRU
- > Atmo Normandie
- > CNFPT
- > Réseau rural Normandie
- > Santé Publique France

Consulter

le Répertoire de ressources
Urbanisme Favorable à la Santé
<https://cutt.ly/UFS>



Ce plaidoyer a été élaboré dans le cadre du 4^e Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) Normandie 2023-2028

qui contribue à soutenir l'intégration de la santé humaine, la santé animale et celle des écosystèmes dans toutes les politiques publiques, selon l'approche "Une seule santé". Les principes d'adaptation au changement climatique et de réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé sont également intégrés.



"L'aménagement, un levier pour prendre soin des Normands et des territoires"

est une publication de l'ANBDD, Cerema Normandie-Centre, ORS-CREAI Normandie et Promotion Santé Normandie.

Rédaction: Yohann COQUELIN, Anne-Sophie DE BESSES, Amani HAMMOUDA, Nadine TOURNAILLE, ANBDD, avec l'appui d'un Comité de relecture composé de personnes-ressource normandes issues des Agences d'urbanisme, ANBDD, ARS Normandie, Atmo Normandie, CAUE, Cerema Direction territoriale Centre-Est, Cerema Normandie-Centre, CNFPT, DDT(M), DREAL Normandie, "Élus, Santé Publique & Territoires" (ESPT), ORS-CREAI Normandie, Promotion Santé Normandie, Région Normandie, Santé Publique France, Universités.

Conception/réalisation graphique: Catherine LARINIER, ANBDD - **Iconographies :** Magnific.

Date d'édition : septembre 2026.

Impression : ICM Rouen

